

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Delphine COMBEBIAS - Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU - Christine OUDET - Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES - Philippe DELCLAU - Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Jean-Michel FAVORY - Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-001 : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant :

- Modification d'un représentant de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au sein du Syndicat Mixte des Bassins versants du Céou et de la Germaine

Le rapport relatif à ce dossier est remis sur table et sera délibéré en fin de séance.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-002 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 6 décembre 2023 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le procès-verbal du 6 décembre 2023.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-003 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 59 101,64 €, avant le vote du budget primitif 2024, pour les fonds de concours à verser aux communes membres,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, avant le vote du budget primitif 2024 :

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_003-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Opération OPNI « Opération non individualisée » 59 101,64 €
Chapitre 204 « Subventions d'équipements versées »
Article 2041412 « Communes - Bâtiments et installations » 59 101,64 €
-autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Delphine COMBEBIAS - Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU - Christine OUDET - Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES - Philippe DELCLAU - Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Jean-Michel FAVORY - Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-004 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES EN SOUTIEN A DES PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

L'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les EPCI d'octroyer des fonds de concours à leurs communes membres en soutien à des projets qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Communes telles que fixées par ses statuts, mais qui néanmoins concourent à atteindre des objectifs présentant un intérêt manifestement supra-communal ou reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre le Conseil communautaire du 14 avril 2021 a délibéré l'adoption d'un règlement d'attribution de fonds de concours, modifié par délibérations du Conseil communautaire du 9 février 2022 et du 28 juin 2023, à destination des communes membres de Quercy-Bouriane qui détermine notamment les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement de ces fonds de concours.

Un comité d'instruction composé d'élus, tel que désigné par la délibération du 14 avril 2021 est chargé d'examiner les demandes introduites par les communes et de remettre son avis au Bureau communautaire pour formuler au Conseil communautaire des propositions d'attribution.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

Le Comité d'instruction étendu au Bureau communautaire s'est réuni le lundi 29 janvier 2024 et la Conférence des Maires le 31 janvier 2024 pour examiner la demande des communes de Soucirac et Le Vigan.

Pour mémoire les domaines d'intervention d'un fonds de concours communautaire sont :

- Rénovation du petit patrimoine
- Valorisation des espaces publics extérieurs
- Travaux relatifs à l'éclairage public conduits dans le cadre de la transition énergétique
- Travaux relatifs aux équipements collectifs de défense contre l'incendie
- Travaux sur les bâtiments relevant du domaine public ou privé des communes et prenant en compte les enjeux de transition énergétique
- Tout projet d'investissement de rayonnement supra communal lorsque le fonds de concours communautaire conditionne l'attribution d'une subvention par un partenaire institutionnel de la Commune maître d'ouvrage.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 29 janvier 2024 et de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'attribution de fonds de concours comme mentionnée dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE**Saint Germain du Bel Air** :**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Marie-Françoise TALAYSSAT**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-005 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane siège au sein de structures extérieures avec lesquelles elle est en partenariat.

Des délégués communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres peuvent siéger au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian, avec 20 titulaires et 20 suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre.

Vu la délibération n°2020-051, en date du 1^{er} juillet 2020, portant désignation des représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian,

Suite à la démission de Monsieur Patrice PEULET du Conseil municipal de Payrignac, il convient de le remplacer au sein des organismes extérieurs où il siégeait en tant que suppléant au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_005-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
RÉDIGÉ APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La candidature de Monsieur Sylvain TIERCE est proposée pour siéger en tant que suppléant au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote et à l'unanimité désigne au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian pour la Commune de Payrignac, Monsieur Sylvain TIERCE en tant que suppléant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-006 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DES « CHARGE(E)S DE MISSION »

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Considérant que les indemnités de fonctions des Conseillers Communautaires des Communautés de Communes de moins de 100 000 habitants, sans délégation de fonctions, sont plafonnées à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, prises sur l'enveloppe indemnitaire globale,

Vu la délibération n°2020-069 en date du 15 juillet 2020 désignant les Conseillers Communautaires « chargé(e) de mission », venant en soutien aux Vice-Présidents,

Vu la démission pour raison personnelle de Monsieur Christian LEGRAND du Conseil municipal de la Commune du Vigan,

Vu la délibération n°2023-161 en date du 6 décembre 2023 élisant Monsieur Jean-Michel GABET chargé de mission auprès du 1^{er} Vice-Président en charge de la « Transition énergétique et de l'environnement » à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il convient de réactualiser le tableau récapitulatif des indemnités des chargés de mission de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane comme suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES « CHARGE(E) DE MISSION » DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Identité des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Fonctions déléguées et/ou missions	Indemnité de fonctions brute mensuelle en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
FEFFER Sandra	Chargée de mission	Communication	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
GABET Jean-Michel	Chargé de mission	Transition énergétique et environnement	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SALANIE Pascal	Chargé de mission	PLUI et logement	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
MANIE André	Chargé de mission	Travaux et voirie	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SOURZAT Annie	Chargée de mission	Sports, jeunesse et action sociale	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
CHARBONNEL Fabienne	Chargée de mission	Economie, emploi, tourisme	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SCHWARTZ Dominique	Chargée de mission	Culture	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le paiement des indemnités de fonctions mensuellement,
- approuve l'inscription au budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-007 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est également indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant que des délibérations modifiant le tableau des effectifs ont régulièrement été prises lors des Conseils Communautaires,

Considérant qu'afin d'assurer un suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes budgétés et des postes pourvus,

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_007-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTION APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu le tableau des postes tel rapporté en annexe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le tableau des effectifs tel que présenté et rapporté en annexe,
- dit que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-008 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS PAR L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE GOURDON POUR LES MISSIONS DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

L'ARS Occitanie a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 16 mars 2023 pour sélectionner et programmer les porteurs d'un projet de centre de ressources territorial (CRT) pour les personnes âgées entre 2023 et 2025.

La mission des CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service d'aide ou de soins à domicile n'est plus suffisant pour assurer leur autonomie. Elle vise également à accompagner les professionnels en charge de l'accompagnement de personnes âgées par une mission d'appui.

69 dossiers de candidature ont été réceptionnés par l'ARS Occitanie, et suite au processus de sélection réalisé en lien avec les conseils départementaux et compte tenu de la qualité des dossiers, 33 projets ont été retenus, dont celui porté par l'EHPAD du Centre Hospitalier Jean Coulon (CHJC) à Gourdon. Ce CRT sera le premier du département à ouvrir ses portes (avril 2024).

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_008-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE 14/02/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Afin de mener au mieux ses missions, l'EHPAD du CHJC souhaite acquérir un véhicule de type minibus pour le transport de personnes âgées incluses dans un périmètre de 30 kilomètres du CHJC et nécessite pour cela un soutien financier. Le coût prévisionnel pour l'acquisition de ce véhicule est estimé à 59 000 € HT.

La communauté de Communes Quercy-Bouriane, compétente en matière de santé depuis mars 2022, souhaite proposer son soutien au déploiement d'un CRT par l'EHPAD du CHJC de Gourdon par l'octroi d'une participation financière d'un montant de 20 000 € pour l'acquisition d'un minibus dédié au transport de personnes âgées.

Vu les avis favorables des Bureaux communautaires du 25 septembre 2023 et 29 janvier 2024 et de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'attribution, au Centre de ressources territorial de l'EHPAD du Centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon, d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'acquisition d'un minibus dédié au transport de personnes âgées,
- précise que cette subvention sera inscrite au budget en section d'investissement, article 204181 et amortie sur 1 an.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-009 : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ADS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

Rapporteur : Madame Nathalie DENIS

Madame Nathalie DENIS, Vice-Présidente en charge du PLUi et du logement, rappelle que par délibération n°2021-176 en date du 8 décembre 2021, une convention de mutualisation des services Urbanisme - application du droit des sols avec la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat a été adoptée, créant ainsi une entente pour une gestion mutualisée de ce service.

Conformément à l'article 5 de la convention, un bilan de l'année 2023 a été dressé par la Conférence de l'Entente réunie le 18 décembre 2023. Ce bilan permet d'arrêter le montant des participations financières.

L'article 4 de la convention précise en outre que les propositions adoptées par la Conférence sont notifiées aux Communautés de communes. Le président de chaque Communauté de communes soumet ces propositions au vote du conseil communautaire lors de la séance la plus proche et transmet ensuite une copie de la délibération adoptée au secrétariat de la Conférence. Les décisions proposées par la Conférence sont retenues si elles sont ratifiées à l'unanimité des conseils communautaires des Communautés de communes participantes par des délibérations concordantes.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_009-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXÉCUTION APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le bilan de l'année 2023 ci-joint dressé par la conférence de l'Entente.

Vu la délibération en date du 8 décembre 2021 approuvant la convention de mutualisation des services urbanisme - application du droit des sols avec la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat,

Vu le procès-verbal de la conférence de l'entente en date du 18 décembre 2023 dressant le bilan de l'année 2022,

Considérant qu'il y a lieu de compléter les annexes de la convention,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la proposition de mise à jour des annexes à la convention de mutualisation,
- dit facturer à la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat les coûts afférents à la mise en œuvre de cette convention soit la somme totale de 4 045,28 € au titre de l'année 2023,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-010 : CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L.851 du Code de la Sécurité Sociale, une « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2) est attribuée annuellement.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise Moulin des Monges à Gourdon et à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et aux services de l'État les éléments de suivi mensuels de l'activité de l'aire : statistiques d'occupation de la structure, montant des recettes des droits d'occupation et de consommation de fluides. Ces modalités font l'objet d'une convention ci-jointe adoptée annuellement.

La convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour l'année 2024 précise les modalités de versement de l'aide financière de l'État ainsi que les droits et obligations des deux parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2024.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_010-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est rappelé que le montant de l'ALT2 est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places disponibles, et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci.

Au titre de l'année 2024, la part fixe déterminée en fonction de nombre de places conformes aux normes techniques s'élève à 14 916,00 €, et la part variable provisionnelle déterminée en fonction du taux d'occupation prévisionnel, s'élève à 3 692,69 €, soit un montant total annuel prévisionnel de 18 608,69 €.

L'aide ALT 2 sera versée mensuellement, par douzième du montant total prévisionnel et la régularisation aura lieu sur l'année N+1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2024, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-011 : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG DE LE VIGAN : PLAN DE FINANCEMENT PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Vu la compétence « Aménagement de l'espace »,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2023, validant un coût d'opération pour la tranche 1 d'un montant hors taxes de 1 917 931.03 € et prévoyant la réhabilitation des espaces publics du bourg du Vigan afin qu'ils soient accessibles, qu'ils répondent aux besoins des usagers, qu'ils favorisent la revitalisation du village et la dynamisation des activités économiques,

Considérant que le projet présenté pour une aide financière de l'Etat à l'investissement des collectivités n'a pas été retenu dans la programmation 2023, il convient de redéposer un dossier de demande d'aide pour l'année 2024 et de présenter le plan de financement ci-dessous, avec un coût prévisionnel global d'opération d'un montant de 1 922 055.03 € HT (comprenant en plus les études géotechniques),

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_011-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il convient également de valider ce plan de financement afin de solliciter les financeurs potentiels,

ETAT – DETR-DSIL 2024	500 000.00 €
ETAT – FONDS VERTS	106 780.00 €
CONSEIL REGIONAL	100 000.00 €
DEPARTEMENT	192 977.60 €
Fonds de concours Département service routier	35 789.76 €
Autofinancement CCQB	986 507.67 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le plan de financement de la tranche fonctionnelle n°1 de l'opération comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à poursuivre la réalisation des études qui permettront l'exécution des travaux,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE**Saint Germain du Bel Air** :**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Marie-Françoise TALAYSSAT**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-012 : MODIFICATION DES TARIFS DU POLE NUMERIQUE A GOURDON

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

Lors de la séance du 08 décembre 2021 (délibération n°2021-188) le Conseil Communautaire a validé les tarifs appliqués au sein du Pôle Numérique.

Il convient aujourd'hui de les compléter et de les modifier pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Accès libre	
1 heure	1,00 €
1 mois	5,00 €
1 an	20,00 €
Inscrit pôle emploi, étudiants / an	5,00 €
Minima sociaux / an	0,00 €

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_012-DE
Reçu le 14/02/2024COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY-BOURLANE
EXÉCUTIVE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

RDV individuel ponctuel (1h)	10,00 €
Impressions	
A4 recto couleur	0,50 €
A4 recto N&B	0,10 €
A3 recto couleur	1,00 €
A3 recto N&B	0,20 €
CV	Gratuit
A1 N&B	2,00 €
A1 couleur	5,00 €
Plastification documents A4	0,20 €
Plastification documents A3	0,40 €
Scanner Diapo et Négatif (1/2 journée)	5,00 €
Cours	
Atelier thématique en groupe (2h maximum)	5,00 €
Coworking	
1/2 jour	5,00 €
Journée	10,00 €
Semaine	30,00 €
Mois	50,00 €
Domiciliation d'entreprise (/semestre)	440,00 €
Salle informatique	
1/2 jour	30,00 €
Journée	50,00 €
Fablab	
Adhésion Particulier	30,00 €
Adhésion Pro	100,00 €
Heure d'accompagnement supplémentaire	10,00 €
Laser (1/2 journée)	5,00 €
Brodeuse (1/2 journée)	5,00 €
Impression3D (1/2 journée)	5,00 €
Découpe vinyle (1/2 journée)	2,00 €
Laser PRO (1/2 journée)	10,00 €
Brodeuse PRO (1/2 journée)	10,00 €
Impression3D PRO (1/2 journée)	10,00 €
Découpe vinyle PRO (1/2 journée)	4,00 €
Atelier adulte annuel	30,00 €
Jetons événementiel	10,00 €
Ateliers enfants (1/2 journée)	5,00 €
Mise a dispos FABLAB + animateur (journée)	200,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 -valide les nouveaux tarifs du Pôle Numérique comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024,
 -autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_012-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE**Saint Germain du Bel Air** :**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Marie-Françoise TALAYSSAT**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-013 : ACTIVITE DE DOMICILIATION D'ENTREPRISES AU SEIN DU POLE NUMERIQUE A GOURDON*Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT*

En application de la compétence obligatoire Développement Economique et Touristique de la Communauté de Communes Quercy Bouriane (Arrêté préfectoral n°2022-4) et de son article 4 Création, gestion d'ateliers relais ou tout immobilier d'entreprise et des logements de fonction qui s'y rapportent, en vue de favoriser l'activité économique,

Et dans le cadre de cette mission d'accompagnement des acteurs économiques de son territoire et notamment les entreprises en devenir,

La CCQB souhaite proposer une offre de domiciliation d'entreprise au sein de son espace Pole Numérique de Gourdon.

A ce jour, le coworking et la location de bureaux avec des prestations de services ne cessent de se développer, l'offre de domiciliation étant un des services incontournables pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans ces espaces professionnels.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_013-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
REGISTRÉE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION QUOTIDIENNE DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Dans ces conditions, la CCQB souhaite désormais proposer ce service au sein du Pôle Numérique de Gourdon au tarif en vigueur, permettant ainsi aux entreprises de profiter d'une adresse commerciale de prestige tout en louant si besoin des espaces ou des bureaux pour de courtes durées et suivant leur besoin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le principe de création de l'activité de domiciliation d'entreprises au sein du Pôle Numérique,
- valide le contrat de domiciliation ci-joint,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Didier PELLETIER**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE**Saint Germain du Bel Air** :**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** : Marie-Françoise TALAYSSAT**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-014 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ADEFPAT (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LA FORMATION DES PAYS DE L'AVEYRON, DU TARN, DU LOT ET DU TARN ET GARONNE)

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

L'ADEFPAT est une association d'appui aux acteurs locaux œuvrant en faveur du développement des territoires ruraux. Elle est intervenue au côté de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans le cadre d'une action de formation-développement pour accompagner un groupe projet pour l'élaboration de la politique locale en matière de développement culturel (délibération n°2018-059 en date du 28 mars 2018) et actuellement pour l'Office intercommunal de tourisme.

Au vu de la réussite de ces actions, il apparaît opportun de continuer à faire appel à l'ADEFPAT, dans le cadre d'une convention de partenariat ci-annexée, afin de pouvoir proposer son accompagnement, par le biais de la formation-développement, à des porteurs de projets individuels et collectifs, situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle sera conclue pour la période de 2024 à 2026 et pourra faire l'objet d'avenants.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_014-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXÉCUTIVE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET FORMLATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'accompagnement par la formation-développement sont les suivants :

- les projets structurants pour le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un micro territoire,
- les projets collectifs : économiques, sociaux et culturels,
- les projets de TPE PME : tout secteur et tout statut.

La conclusion de cette convention est soumise à l'adhésion de la Communauté de Communes auprès de l'ADEFPAT à réception de l'appel à cotisation transmis par l'ADEFPAT défini lors de son Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès de l'ADEFPAT,
- approuve la conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'ADEFPAT dans les conditions ci avant présentées et ce pour une période de 2024 à 2026,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-015 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE MEDIATHEQUE NUMERIQUE DU LOT – ANNEE 2024

Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU

La Médiathèque numérique du Lot permet d'accéder à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse, jeux vidéo et d'auto-apprentissage. Elle permet également un accès à un espace sécurisé pour les enfants de moins de 10 ans. Les espaces s'enrichissent régulièrement de nouveaux contenus, chaque mois une newsletter est envoyée à chaque membre afin de lui proposer une sélection de films, courts métrages, albums, romans ...

L'accès à la Médiathèque numérique du Lot est conditionné, pour les usagers, à un abonnement à la bibliothèque intercommunale de Gourdon. A titre de contribution, la Communauté de Communes s'acquittera d'une participation financière annuelle de 0.13€ par habitant sur la base de la population légale INSEE mise à jour de l'année N-1.

La formation à l'utilisation de la plateforme sera assurée gratuitement par la Bibliothèque Départementale du Lot (BDL) auprès du référent désigné par la collectivité au sein de la bibliothèque.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_015-DE
Reçu le 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY-BOURIANE**
EXECUTURE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et dans un souci de favoriser l'accès à la culture pour tous sur le territoire, il paraît opportun de renouveler la convention ci-annexée avec le Département du Lot, pour le service de Médiathèque Numérique Lotoise.

Cet avenant à la convention de mise à disposition du service Médiathèque Numérique du Lot prendra effet au 1er janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le renouvellement de la convention de mise à disposition du service Médiathèque Numérique du Lot entre le Département du Lot et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-016 : CONVENTION DE PARTENARIAT BENEVOLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SERVICE CULTURE

Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans le cadre du service culture, propose de mettre en place des animations en faveur de la découverte et de la pratique de la lecture pour tous, une personne bénévole venant en soutien à l'équipe d'animation.

Cette coopération a pour objectif de permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'un service de proximité et de développer l'accès pour tous à la lecture en favorisant des amplitudes larges d'ouverture au public.

La convention ci-jointe définit les modalités d'organisation de ce partenariat. Cette personne interviendra à titre gratuit au sein de la bibliothèque intercommunale à Gourdon les mardis et vendredis (occasionnellement les samedis). Elle pourra également être amenée à intervenir sur les bibliothèques de Saint Germain du Bel Air et de Concorès.

Cette convention est établie pour une durée d'un an au titre de l'année 2024 et pourra être renouvelée dans la limite de 2 ans.

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_016-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat bénévole visant à favoriser l'accès à la lecture pour tous, au titre de l'année 2024, dans les conditions présentées dans la convention ci-jointe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN – Pouvoir d'Alain DEJEAN à Christine OUDET – Nathalie DENIS - Michel FALANTIN – Delphine COMBEBIAS – Pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Philippe DELCLAU – Christine OUDET – Pouvoir de Joël PERIE à Michel COMBES – Philippe DELCLAU – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Frédéric DEGAT - Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Pouvoir d'André MANIE à Claude VIGIE

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Mélissa SEVERIN - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

A été élue secrétaire de séance : Christine OUDET

N°2024-017 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CEOU ET DE LA GERMAINE « SMBV CEOU GERMAINE »

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane adhère au « SMBV Céou Germaine » depuis 2017 dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Au sein de cet organisme, peuvent être désignés des délégués communautaires, mais aussi des conseillers municipaux des communes membres :

- Il convient de désigner au « SMBV Céou Germaine » selon les statuts :
 - - 2 titulaires pour la commune de Payrignac

Vu la délibération n°2020-073, en date du 15 juillet 2020, portant désignation des représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine,

AR Prefecture

046-244600482-20240207-2024_017-DE
Reçu le 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTIVE AFFER DEPOT EN PREFECTURE LE 14/02/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 14/02/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Suite à la démission de Monsieur Patrice PEULET du Conseil municipal de Payrignac, il convient de le remplacer au sein des organismes extérieurs où il siégeait en tant que titulaire au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine.

La candidature de Madame Sylvie SALVAT est proposée pour siéger en tant que titulaire au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote et à l'unanimité désigne au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine pour la Commune de Payrignac, Madame Sylvie SALVAT en tant que titulaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

